

L'édition complète et les trois éditions spéciales de la collection Le guide évolutif constituent la matière à l'étude de l'audit de compétence en assurance collective.

30 UFC

L'audit propose 6 autoévaluations en ligne totalisant 30 UFC, que vous pouvez effectuer dans la période de UFC de votre choix.

En vous inscrivant à l'audit de compétence en assurance collective :

- Vous devenez **automatiquement** membre de lacorpo.qc.ca (aucune cotisation supplémentaire);
- Vous **recevez** la 4e édition complète du Guide évolutif et toutes les éditions spéciales existantes;
- Vous gagnez **30 UFC** (10 en conformité et 20 en assurance collective) à la réussite des 6 auto-évaluations dans la période d'UFC de votre choix;
- Vous bénéficiez d'un rabais de 15 % sur votre prime d'assurance **responsabilité professionnelle** avec La Turquoise;
- Vous avez accès à la protection contre les **« erreurs ou omissions en avantages sociaux »** pour votre clientèle;
- Vous avez droit à des **services juridiques** spécialisés en assurance collective dont la première demi-heure est gratuite.



Encore à 125 $

tous les manuels sont compris

Visitez www.mfconseil.qc.ca

Le régime québécois d'assurance médicaments au 1er juillet 2013

Bulletin de mise à jour – Collection Le Guide évolutif

Le tableau suivant résume les ajustements apportés, à compter du 1er juillet 2013, à la prime et à la contribution des personnes assujetties au Régime général d'assurance médicaments du Québec.

Sommaire du régime général d'assurance médicaments du Québec

(Mise à jour du tableau 2.7.2.2 (i) de la page 133 de la 4e édition complète du Guide évolutif)

Prime et contribution des personnes	Clientèles[1]			
	a) Personnes de 18 à 64 ans non admissibles à un régime privé b) Personnes de 65 ans ou plus sans SRG		c) Personnes de 65 ans ou plus, avec SRG au taux de 1 % à 93 %	
Au 1er juillet de l'année	**2012**	**2013**	**2012**	**2013**
Prime annuelle maximale [2]	579 $	607 $	579 $	607 $
% de variation 2013/2012	100,0 %	104,8 %	100,0 %	104,8 %
Franchise mensuelle [3]	16,25 $	16,25 $	16,25 $	16,25 $
Franchise annuelle	195,00 $	195,00 $	192,00 $	192,00 $
% de variation 2013/2012	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Coassurance de la personne [4]	32 %	32 %	32 %	32 %
% de variation 2013/2012	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Contribution mensuelle maximale [5]	82,66 $	82,66 $	50,97 $	50,97 $
Contribution annuelle maximale	991,92 $	991,92 $	Non utile	Non utile
% de variation 2013/2012	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Seuil mensuel de remboursement à 100 % [6]	223,78 $	223,78 $	124,75 $	124,75 $
Seuil annuel de remboursement à 100 %	2 685,38 $	2 685,38 $	Non utile	Non utile
% de variation 2013/2012	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

1 Depuis le 1er juillet 2007, les personnes suivantes bénéficient de la pleine gratuité et ne sont pas illustrées dans ce tableau. Il s'agit :
- des détenteurs d'un carnet de réclamation Carnet de réclamation délivré par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
- des personnes de 65 ans ou plus qui reçoivent le supplément de revenu garanti (SRG) au taux de 94 % à 100 %;
- des enfants des assurés au régime public, s'ils ont moins de 18 ans ou s'ils sont âgés de 18 à 25 ans, aux études à temps plein dans un établissement reconnu par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, sans conjoint et domiciliés chez leurs parents.

2 Dans le régime public de la RAMQ, la prime varie entre 0 $ et 607 $ suivant le revenu familial net de la personne tandis que, dans le régime privé, la prime peut varier (sans égard au revenu) en fonction de l'historique de réclamations du groupe.

3 Dans le régime public, la franchise maximale se cumule sur une base mensuelle et ne peut varier tandis que, dans le régime privé, la franchise maximale se cumule sur une base annuelle et peut varier de 0 $ à 991,92 $/année.

4 Dans le régime public, la coassurance est fixe à 32 % tandis que, dans le régime privé, la coassurance peut varier de 0 % à 32 %.

5 Dans le régime public, la contribution maximale, qui inclut la franchise et la coassurance, se cumule sur une base mensuelle tandis que, dans le régime privé, la contribution maximale se cumule sur une base annuelle.

6 Le régime public rembourse à 100 % dès que les achats de médicaments atteignent le **seuil mensuel**, tandis que le régime privé rembourse à 100 % dès que les achats de médicaments atteignent le **seuil annuel**.
Seuil de remboursement à 100 % = [(contribution maximale - franchise) ÷ coassurance] + franchise

La prime payable, qui est égale à la moyenne des deux primes semestrielles d'une année civile, est acquittée en fin d'année civile lors de la déclaration de revenus. Or, même si la prime maximale accuse une hausse de 4,8 % au 1er juillet 2013, la prime payable en fin d'année 2013 accuse une hausse réelle de 3,9 %.

Évolution des primes maximales[1] du régime public d'assurance médicaments de la RAMQ

(Mise à jour du tableau 2.7.2.6 a) (i) de la page 136 de la 4e édition complète du Guide évolutif)

Année civile	Prime applicable au 1er semestre	Prime applicable au 2e semestre	Prime payable en fin d'année civile	Variation de la prime payable
1997 à 1999	175 $	175 $	175,00 $	100,0 %
2000	175 $	350 $	262,50 $	150,0 %
2001	385 $	385 $	385,00 $	146,7 %
2002	385 $	422 $	403,50 $	104,8 %
2003	422 $	460 $	441,00 $	109,3 %
2004	460 $	494 $	477,00 $	108,2 %
2005	494 $	521 $	507,50 $	106,4 %
2006	521 $	538 $	529,50 $	104,3 %
2007	538 $	557 $	547,50 $	103,4 %
2008	557 $	570 $	563,50 $	102,9 %
2009	570 $	585 $	577,50 $	102,5 %
2010	585 $	600 $	592,50 $	102,6 %
2011	600 $	563 $	581,50 $	98,1 %
2012	563 $	579 $	571,00 $	98,2 %
2013	**579 $**	**607 $**	**593 $**	**103,9 %**

[1] Primes maximales des clientèles a) et b) mentionnées plus haut dans le tableau sommaire.

Depuis 1997 à ce jour, la prime annuelle maximale payable a fait un bon de 339 %.

Tous droits réservés - Seule la reproduction intégrale de ce document à des fins non commerciales est permise.